



PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe BLUTEL, Maire.
Date de la convocation, le 27 mars 2026

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-Adjoint, Marie-Laure BLIN Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-Adjoint, Séverine NICOLAS, Joël HAMELIN, Eric CERDAN, Virginie LEGENDRE, Jean-Marc CHANDEBOIS, Sandrine LAFORET, Hugo FRANCHET, Corinne LEGENDRE, Véronique KARABEDOW

Corinne LEGENDRE est nommée secrétaire de séance.

1. Procès-verbaux des réunions du 25 février 2025 et 20 mars 2026

a. 25 février 2026

- 1 Inondation chemin du curé Dévoisement à valider avec propriétaire voisin (GCh)
- 2 Logement 1 impasse Marsat. Commande passée ; chantier sur mai
- 3 Subventions communales A l'ordre du jour
- 4 Vidéoprotection aires déchets Commandes passées ; délai fin juin
- 5 Elections municipales Nouveau conseil en place

b. 20 mars 2026

- 1 Election du Maire Philippe BLUTEL élu ; 12 voix, 1 Guillaume CHANTEPIE, 2 blancs
- 2 Nombre d'adjoints 3 ; 15 voix
- 3 Elections des adjoints Denis Madeline, Marie Laure BLIN, Guillaume CHANTEPIE ; 13 voix, 2 blancs

Procès-verbaux VOTES à l'unanimité

2. Faits Marquants

Etat civil

- Naissance
- Mariages
- Décès

DROUYAU Gilbert (91 ans)	Long Pré	07/03/2026	(concession cavurne)
SIMOËN Gilbert	Courgeon		

Urbanisme

- Permis de construire
- Déclarations de travaux

LEGENDRE Lucie	21 Minotière	Changement huisseries (Annexe → Habitation)
VANDEUILLE Marie-Laure	2b Stanislas Ratel	Création velux
CHARRUAULT Vincent	6 Stanislas Ratel	Réfection mur & clôture
VALLÉE Claude	26 Stanislas Ratel	Création terrasse 97,5 m ²

Divers

- Fouilles 1 chemin du Curé
- Cheval sans propriétaire
- Incendie 9 rue des Charmilles



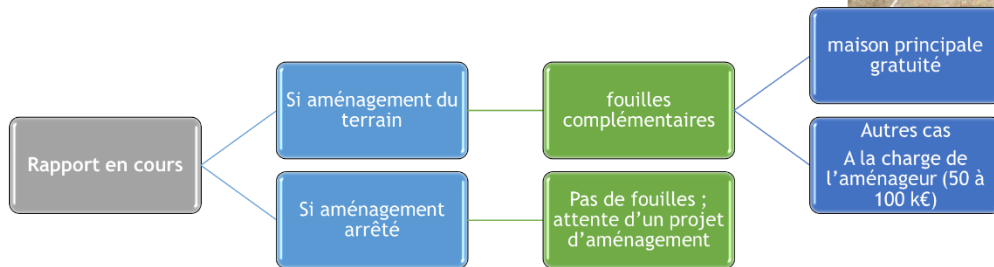
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2026

3. Vente terrain 1 chemin du Curé

La vente du terrain 1 chemin du Curé est suspendu à l'obtention d'un permis de construire. Dans l'instruction, une interrogation de l'institut de Recherches Archéologiques est obligatoire. Celui-ci a souhaité faire une campagne de fouille préventives qui s'est révélé fructueuse (6 sépultures du moyen-âge).

Un rapport est en cours.

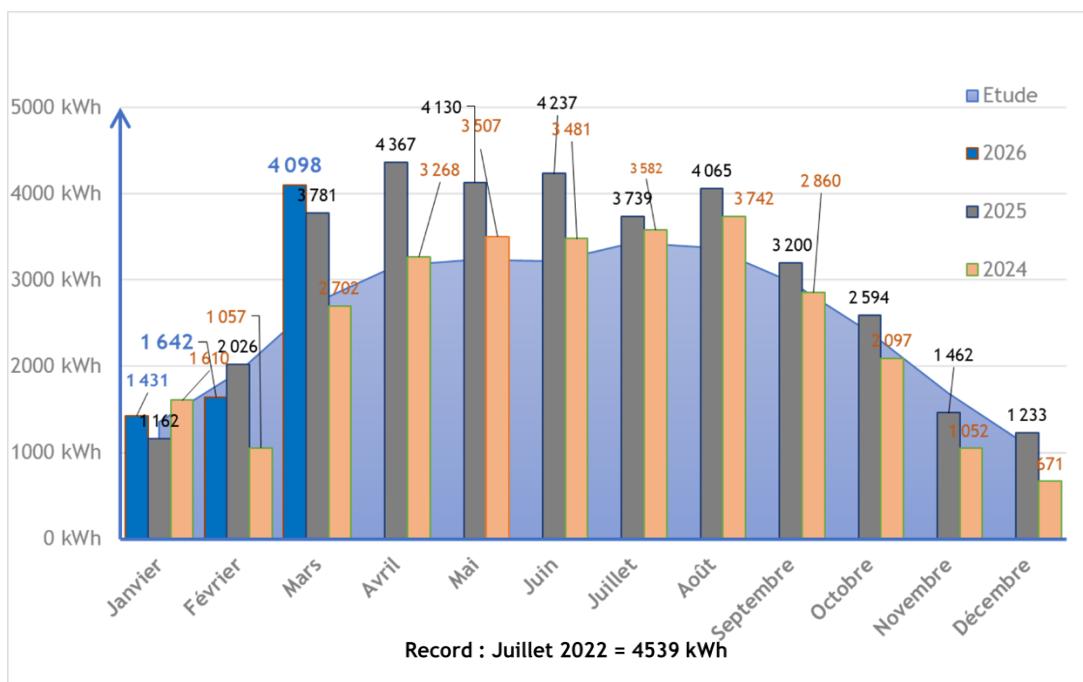
La suite de la procédure se résume ainsi :



Dans notre cas, le coût de la campagne de fouilles serait à la charge du détenteur du permis de construire. Compte tenu du cout (100 k€) la vente du terrain va probablement être annulée

Les probabilités de vente du terrain à construire deviennent faibles. Le conseil devra réfléchir à une autre destination

4. Production photovoltaïque





PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

5. Indemnités Maire & adjoints

Le montant des indemnités pour le maire et les adjoints est dicté par la réglementation sur les collectivités territoriales

- 📄 Taux d'indemnité mensuelle des adjoints : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 📄 Taux d'indemnité mensuelle du Maire : 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 📄 Versement à compter du jour de leur élection.
- 📄 Crédits inscrits au Budget Primitif 2026, (dépenses de la section de fonctionnement à l'article 6531).
- 📄 Maire et Adjoints ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une indemnité mensuelle de fonction au maire et aux adjoints.
- **FIXE** le taux d'indemnité mensuelle des adjoints au Maire pour chacun à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **FIXE** le taux d'indemnité mensuelle du Maire à 44,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **PRECISE** que les indemnités sont versées à compter du jour de leur élection par le Conseil, date d'entrée en fonction et pour la durée de leur mandat d'élus locaux, sauf dénonciation par le Conseil Municipal.
- **DIT** que les indemnités de fonction subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut territorial de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026, en dépenses de la section de fonctionnement à l'article 6531.
- **MENTIONNE** que Monsieur le Maire et ses Adjoints n'ont pas pris part au vote.

6. Délégations de signature

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les délégations du Maire sont de ressort exclusif sous forme d'un arrêté, il présente au conseil le projet d'arrêté

Délégation de signature aux adjoints :

- | | |
|-------------------|--|
| 📄 Comptabilité | Signature Mandats et Titres |
| 📄 Urbanisme | Signature documents d'urbanisme après instruction (PETR) |
| 📄 Voirie, travaux | Contrôle et réception de chantier |
| 📄 Etat civil | Tous le actes |
| 📄 Biens communaux | Gestion des locations logements |

Délégation de signature à la secrétaire de mairie :

- 📄 Etat civil, (sauf actes de mariage et des décisions de changement de prénom)
 - Mentions apposées en marge d'acte
 - Copies intégrales et extraits d'acte
- 📄 Autres actes administratifs
 - Légalisations des signatures ;
 - Certification conforme des pièces et documents, certificats divers notamment les certificats de vie et de domicile

7. Nomination de représentants aux différentes instance

M le Maire présente les différentes commissions et instance ou la commune doit nommer des représentants



PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

Les conseillers sont indiqués dans les tableaux suivants par leurs initiales telles que définies ci-dessous

Nom	Abrev.	Nom	Abrev.	Nom	Abrev.
Philippe BLUTEL	PhB	Marjory PELLEGGATA	MPe	Séverine NICOLAS	SNi
Denis MADELINE	DMa	Joël HAMELIN	JHa	Patrick DUBOS	PDu
Marie-Laure BLIN	MLB	Corinne LEGENDRE	CLe	Virginie LEGENDRE	VLe
Guillaume CHANTEPIE	GCh	Eric CERDAN	ECe	Jean-Marc CHANDEBOIS	JMC
Véronique KARABEDOW	VKa	Hugo FRANCHET	HFr	Sandrine LAFORET	SLa

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** selon les tableaux ci-dessous les représentants de la commune aux différentes instances.

a. Syndicats

Commission	Besoin	Périmètre	Domaine	Proposition
SIVOS	4 titulaires	St Hilaire/ Ste Céronne	Cantine école	GCh ; DMa; PDU ; MPe
TE61	1 titulaire 1 suppléant	Département	Energie	PhB JHa
SIAEP	1 titulaire 1 suppléant	Territoire	Eau potable	GCh CLe

Commission	Besoin	Périmètre	Domaine	Proposition
Référent bois	1 titulaire	Région Normandie	Environnement	JMC
Correspondant défense	1 titulaire	National	Défense	PDu
Zone Natura 2000	1 titulaire	territoire	Environnement	GCh
Parc du Perche	1 titulaire	Périmètre du parc	En attente arrêté ministériel	
SMIRTOM	16 titulaires 16 suppléants	4 CdC	Déchets	Noms a donner à la CdC

b. Communauté de communes

Pour la communauté de communes nous devons nommer un représentant pour chaque commission (conseiller municipal). Le Maire est systématiquement suppléant. Exception pour la commission finances représentée par le Maire.



PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

Commission	Proposition
Commission ressources humaines, administration générale et communication	Virginie LEGENDRE
Commission développement économique et numérique	Virginie LEGENDRE
Commission enfance et jeunesse	Guillaume CHANTEPIE
Commission culture	Véronique KARABEDOW
Commission sport et santé	Hugo FRANCHET
Commission environnement, déchets ménagers, énergies et mobilités (développement durable)	Sandrine LAFORET
Commission voirie et travaux	Guillaume CHANTEPIE
Commission eau et assainissement	Eric CERDAN
Commission urbanisme, patrimoine et tourisme	Marie-Laure BLIN
Commission finances	Philippe BLUTEL

c. Commissions communales

i. Commissions permanentes

Domaine	Taches (liste non exhaustive)	Responsable	Membres
Communication	Site internet, petit journal, agenda,	M.L. BLIN	VKa - SNI - VLe
Voiries, rivières	Revêtues (CdC), chemins, signalétique	G CHANTEPIE	PDu - HFr - CLe - Ece - JHa - VKa
Achats	Abonnements, contrats, fournisseurs, petits matériels	D. MADELINE	PhB - SNI - PDu
Fêtes & cérémonies	11 nov. ; 08 mai ; Noël ; inaugurations	M.L. BLIN	JMC - DMA - GCh - VKa - MPe
Travaux	Logements, bâtiments communaux, Collaboratif association patrimoine	D. MADELINE	PhB - PDu - GCh - VKa - VLe
Finances	Construction du budget, emprunts	Ph. BLUTEL	VLe - MLB - JMC - Cle - PDu - VKa

ii. Commissions projet

Domaine	Taches	Responsable	Membres
Dépôt communal « La Maladrerie »	Suivi des travaux en cours	G. CHANTEPIE	ECe - PDu - VKa - JHa
Village d'avenir, rénovation bourg	Travaux Architriad ; clocher ; subventions	Ph. BLUTEL	MLB - DMA - SNI - SLa
Tracteur	Besoins et cahier des charges, devis	G. CHANTEPIE	JHa - Ece - DMA - MLB
Vidéosurveillance	Suivi des travaux, dépôt municipal, zone des Gaillons	Ph BLUTEL	GCh - DMA - HFr - ECe

d. Commission communales des impôts directs (CCID)




La CCID est composé de 12 administrés de la commune (6 titulaires & 6 suppléants) choisi par le directeur régional/départemental des Impôts directs.

Le choix se fait à partir d'une liste double (24 personnes) nommés par délibération du conseil municipal



PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

Le rôle de la CCID est triple :

-  **Avis** chaque année sur les nouvelles évaluations et les modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale
-  **Signalement** à l'administration les changements affectant les propriétés bâties et non bâties
-  **Participation** à la mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (secteurs, tarifs et coefficients de localisation)

La commission se réunit une fois par an.

Le conseil propose la liste suivante

N°	TITULAIRE	SUPPLEANT
01	Stephane legendre	Claire Deschamps
02	Loïc Franchet	Florent esnault
03	Loïc Blin	Didier Bedouet
04	Jacky Metivier	Jean Claude Legendre
05	Chantal Grenet	Lucie Legendre
06	Xavier Simoën	Nicolas Marquet
07	Claudine Maillard	Edgard Dival
08	Daniel Breton	Helene Surcin
09	Stephane Gadeyne	Gaelle Gervais
10	Thomas Verrier	Nicole Hamard
11	David Audureau	Antonin Meslier
12	Elodie Lubin	Charline Mousset

Un courrier sera envoyé à chaque administré concerné

8. Subventions communales

Monsieur le Maire présente au conseil l'ensemble des demandes de subventions accompagnées des rapports d'activités & financiers des associations.

Il signale

- Qu'il n'a pas reçu de demande ni de rapports de la coopérative scolaire
- Le statut particulier de l'association de Sauvegarde du Patrimoine dont le statut et l'objectif est le soutien financier à la commune pour la rénovation et entretien des édifices patrimoniaux et dont les fonds disponibles sont importants par rapport à ses besoins courants

Le conseil, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDE
Comité des fêtes	1 800 €
Club de la gaité	600 €
Amicale des pompiers de Mortagne	200 €
Du fil à l'aiguille	100 €
USEP	150 €
USM Mortagne au Perche	350 €

- **DIT** qu'il est prêt à examiner favorablement une demande de l'association de Sauvegarde du Patrimoine en cas d'un besoin lié à une activité supposant rétribution de prestataires.



**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026**

9. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente au conseil les ressources financières telles qu'elles ont été estimées et votées en début d'année par rapport aux notifications reçues depuis

	Réalisé	budget	Notifié
073 - Impôts et taxes perçues	253 888 €	242 700 €	
731 - Fiscalité locale	208 260 €	202 700 €	196 990 €
73111 - Taxe foncières et habitation	173 181 €	172 000 €	180 793 €
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales (>400 m ²)	18 686 €	15 000 €	5 024 €
73114 - Impositions forfaitaire sur les entreprises du réseau	7 751 €	7 500 €	7 851 €
73132 - Taxe sur les pylônes électriques	3 235 €	3 200 €	3 322 €
73+ - Fiscalité reversée	45 628 €	40 000 €	
7352 - Fraction de TVA compensatoire de CVAE	28 565 €	27 000 €	28 651 €
73223 - Fds Départemental des DMTO (- 5000 habs)	16 987 €	13 000 €	
074 - Dotations et participations perçues	102 417 €	95 300 €	
74111 - Dotation forfaitaire (DGF)	39 407 €	35 000 €	38 977 €
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR)	31 139 €	30 000 €	35 575 €
741127 - Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	18 218 €	16 000 €	
742 - Dotations aux élus locaux (DEL)	3 322 €	3 300 €	4 150 €
74832 - Péréquation, Etat Compensation CVAE	642 €	600 €	761 €
74833 - Etat-compensation au titre de CET, CVAE & CFE	4 470 €	4 400 €	4 608 €

Les rentrées notifiées (basée sur une imposition constante) sont de 310 k€ à comparer aux 283 k€ inscrits au budget pour les mêmes articles

Nos besoins étant couverts, il n'y a pas lieu à changer notre pression fiscale et ceci pour la 11^{ème} année consécutive.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire les taux de l'année 2025 pour 2024
- **DECIDE** d'appliquer pour la THS le taux de Taxe d'Habitation 2022
- **SOIT** les taux :
 - Taxe Foncière Bâtie : : 35,65 % (dont 27,07 % ex TFB départementale)
 - Taxe Foncière non Bâtie : : 11,44 %
 - C.F.E. : : 8,94 %
 - T.H.S. : : 9,38 %

10. Remplacement du tracteur communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a voté au budget 2026 le remplacement du tracteur communal ainsi que de la remorque.

Un groupe de travail, animé par Guillaume CHANTEPIE présente les conclusions du groupe et le choix fait :

- Pour la proposition commerciale du groupe LECOQ pour un tracteur New-Holland d'occasion, garanti 6 mois.
- Pour la proposition de M Nicolas Debray, agriculteur pour une remorque d'occasion



Le Conseil municipal, par 10 voix pour, 2 abstentions, 1 contre

- **VOTE** l'achat d'un tracteur New Holland auprès des établissements LECOQ et d'une remorque d'occasion auprès de M Nicolas Debray, agriculteur
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous les documents finalisant ces achats
- **DEMANDE** à M le Maire d'inscrire ces sommes au budget principal chapitre 21.

11. Acceptation d'un chèque

M le Maire a constaté que à la suite de la tempête Goretti, début janvier 2026, la croix du clocher de l'église penchait significativement et la chute de tuiles (crochets et débris au pied du clocher).



PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

Un constat a été envoyé à notre assureur. De l'expertise, il ressort :

- Des photos de 2022 atteste que l'accroche de la croix était déjà défectueuse avant la tempête
- Que pour les dégâts de couverture, selon le devis fourni et en intégrant la vétusté une indemnisation de 3 051,86 € nous est proposée

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'indemnisation proposée par notre assureur pour les dégâts liés à la tempête Gorette le 8 janvier 2026
- **DEMANDE** à M le Maire de procéder à l'encaissement du chèque de 3 051,86 € de la société AXA

12. Régie communale

Dans beaucoup de nos communes voisines, la régie municipale pour la location de salles des fêtes est tenue par un conseiller municipal. C'était d'ailleurs le cas, à St Hilaire il y a une quinzaine d'années.

La tenue de la régie suppose et implique :

- Une charge de travail conséquente
- Une responsabilité des fonds et de l'exactitude des comptes
- Une indemnisation en contrepartie.

Aujourd'hui, la régie est tenue par la secrétaire de Mairie dans ses horaires de travail. Le transfert vers un élu nous permettrait de « revenir au standard ».

Le travail est synthétisé dans les tableaux ci-dessous et pour une volumétrie d'une trentaine de locations par an.

Le régisseur avec l'administré :

1) Effectuer le contrat, demander le chèque d'arrhes de 70€ (à encaisser), donner le règlement intérieur et la liste de vaisselle, demander à l'agent d'entretien de sortir la vaisselle si besoin.

2) Le jour de la réservation :

- Demander □ le chèque de caution de 500€,
 - le règlement intérieur signé
 - l'attestation d'assurance responsabilité civile,
- Faire l'état des lieux d'entrée de la salle,
- Remettre les clés,
- Faire la relève de compte.

3) Le jour de la restitution des clés :

- Etat de lieux de sortie,
- Compte de la vaisselle,
- Facturation week-end, vaisselle, électricité
- Gestion vaisselle cassée et facturation
- Restitution de la caution si aucun problème.

Le régisseur en Mairie :

1) Tenir le grand livre, encaisser les chèques auprès du comptable public (encaisse max 5 000€).

2) Encadrer l'agent d'entretien : sortie et retour vaisselle, nettoyage dans la salle.

3) Gestion des stocks de vaisselle, et réapprovisionnement

M le Maire propose au conseil une indemnisation a hauteur de 100 €/mois

- Véronique KARABEDOW, conseillère, confirme son intérêt et disponibilité pour cette fonction.
- Le conseil valide l'évolution de la tenue de la régie en ce sens

M le Maire propose que Véronique intervienne en doublon de Jessica jusqu'au prochain conseil pour

- Evaluer la charge de travail pour elle
- Confirmer sa disponibilité

Le transfert de régie sera validé ou non au prochain conseil,



PhB 260303

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
25 février 2026

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00. La prochaine séance du conseil est fixée pour le mercredi 27 mai à 19h00.